

Aigrette garzette, *Egretta garzetta* (Linné, 1766)

Classification (Ordre, Famille) : Ciconiiformes, Ardeidés

Description de l'espèce

L'Aigrette garzette est un petit héron, entièrement blanc. En plumage nuptial, l'adulte porte sur la nuque deux à trois longues plumes effilées. Les scapulaires visibles d'assez près sont recourbées en crosse sur le dos et des plumes étroites et allongées décorent le plastron.

Le bec est noir et les lores gris-vert la majorité de l'année et rougeâtre en période nuptiale. Les tarsi sont également noirs, tandis que les pieds sont toujours jaunes. Après la reproduction, elle perd ses parures à la tête et au dos. La mue, complète, est étalée de juin à novembre, voire jusqu'en décembre. Le jeune ressemble à l'adulte en plumage d'hiver sans les plumes allongées sur le plastron.

La silhouette en vol apparaît svelte et anguleuse, car le cou dessine une saillie très visible en forme de goitre. Les ailes assez courtes et arrondies permettent un vol rapide. Les déplacements sur le sol ou dans l'eau peu profonde, qu'ils soient lents ou rapides selon les circonstances, demeurent toujours élégants. L'aigrette pratique également l'immobilité à l'affût d'une proie ou au repos.

Sur les lieux d'alimentation, l'Aigrette garzette est quasiment silencieuse, sauf en cas de dérangements ou de querelles avec ses congénères. En revanche, dans les colonies de reproduction, une multitude de vocalisations annoncent bruyamment sa présence. Des séries de grondements, de cancanements, de croassements et d'autres cris aigus font partie du répertoire de l'adulte au cours de la période de reproduction (JCR, CD1/pl.24).

Les jeunes au nid ou à peine volants se manifestent par des séries de cris répétitifs gutturaux ou secs.

Longueur totale du corps : 56 à 67 cm. Poids : 450 à 615 g.

Difficultés d'identification (similitudes)

Pour le débutant et à une certaine distance, l'Aigrette garzette peut ressembler à deux autres espèces de hérons blancs, la Grande Aigrette (*Ardea alba*) et le Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*). La première se distingue principalement par sa grande taille, sa morphologie plus élancée, ses tibias jaunes à rouges en période nuptiale et ses pieds noirs. En vol, les longues pattes, les longues ailes et la lenteur des battements, donnant une impression de grande légèreté sont également des caractères distinctifs. La distinction avec le Héron garde-bœufs est plus délicate, celui-ci a des formes moins sveltes, la tête arrondie, le menton bombé, les pattes de couleur uniforme grisâtre à rose orangé en période nuptiale. Le bec est plus court et plus épais, de couleur gris jaunâtre chez le jeune, jaune orangé ou rouge chez l'adulte. En plumage nuptial, le Héron garde-bœufs arbore une crête érectile de plumes roux orangé sur la tête et la nuque, ainsi qu'une parure de longues plumes également roux orangé sur le dos et en haut de la poitrine, qui sont absentes chez l'Aigrette garzette.

En Camargue, l'Aigrette des récifs (*Egretta gularis*), dont la présence est irrégulière, peut être très difficile à distinguer de l'Aigrette garzette de même taille et de plumage identique (pour la forme claire de l'Aigrette des récifs). Cependant, le bec massif à la base puis plus fin, légèrement plus long et arqué et jamais entièrement noir contrairement à celui de l'Aigrette garzette, mais jaunâtre aux extrémités, est un bon caractère distinctif.

Répartition géographique

La sous-espèce nominale niche essentiellement dans le sud de l'Europe mais des colonies sont établies de-ci, de-là plus au nord, jusqu'aux Pays-Bas. Elle est présente en Afrique de l'Ouest et du Nord, en Asie et en Amérique centrale [5]. En Europe, les populations les plus importantes sont situées par ordre décroissant en Italie, en France, en Espagne et en Russie [bg4].

En France, l'espèce a été longtemps présente uniquement en Camargue (à partir de 1920), mais depuis les années 1980, une progression spectaculaire des effectifs et une expansion ont eu lieu. Elle occupe depuis 1994 la totalité des départements côtiers de la façade Atlantique qui hébergent 60% de l'effectif national [6]. L'expansion côtière atteint également la Manche où la nidification est notée jusqu'en Baie de Somme. Dans les régions intérieures, l'Aigrette garzette occupe plusieurs grandes vallées (Rhône, Garonne, Allier, Loire, Saône, Doubs), ainsi que la Brenne, la Sologne et, plus récemment, la Champagne humide. Enfin, la nidification de l'espèce est confirmée en Corse depuis 1997.

En hiver, migratrice partielle, l'Aigrette garzette demeure cependant présente dans la plupart des sites de reproduction côtiers français. Une centaine de zones humides accueillent 8 000 à 12 000 individus (comptés à la mi-janvier). Les sites majeurs en janvier 2000-2004 étaient la Presqu'île guérandaise (Loire-Atlantique), le Bassin d'Arcachon (Gironde) et l'île de Ré (Charente-Maritime), les Etangs montpelliérains (Hérault) et la Camargue (Bouches-du-Rhône) [bg40-non publié].

Biologie

Ecologie

L'Aigrette garzette, moins spécialisée que d'autres hérons, fréquente aussi bien les marais doux que les marais salés. Elle recherche sa nourriture sur les rivages maritimes, les marais salants, les marais doux arrière-littoraux sillonnés de fossés et de canaux, les étangs, les rizières ou encore dans les vallées alluviales, à condition qu'il y ait en permanence de l'eau peu profonde. Les sites de reproduction sont également très variés. L'espèce marque toutefois une préférence pour des bois de feuillus, de conifères et des bosquets d'arbustes sur sol sec ou inondé, voire des plantations de cyprès comme c'est le cas sur l'île de Ré. En l'absence de boisements, on trouve occasionnellement des colonies dans des roselières, sur des îles rocheuses, des îles sableuses ou des îlots couverts de végétation basse [bg53].

Comportement

La migration pré-nuptiale se manifeste à partir de la seconde quinzaine de février, mais a surtout lieu entre mars et avril. Dès fin juillet, après l'élevage des jeunes, commence la période d'erratismo qui se poursuit jusqu'à fin septembre. Cependant, la véritable migration postnuptiale débute fin août et dure jusqu'en octobre.

Une proportion importante des adultes de Camargue est sédentaire, mais un grand nombre hiverne sur les côtes méditerranéennes, principalement en Espagne, mais pouvant aussi se distribuer jusqu'en Grèce, en Afrique du Nord et de l'Ouest [5].

A l'Ouest, l'Aigrette garzette hiverne de la Picardie à la frontière espagnole. Un grand nombre d'oiseaux de la population atlantique gagnent l'Espagne, l'Afrique du Nord et le Sénégal.

L'espèce se déplace de jour par petits groupes.

Reproduction et dynamique de population

L'Aigrette garzette niche en colonies souvent importantes dont certaines dépassent 800 couples. Très sociale, elle s'associe fréquemment avec d'autres hérons, notamment le Héron cendré et le Héron gardeboeufs.

Les nids, frêles constructions d'un diamètre de 25 à 35 cm, sont établis dans une multitude d'essences à des hauteurs comprises entre 2 et 20 mètres. Les chênes, frênes, peupliers, saules, ormeaux, robiniers, merisiers, aubépines, pins maritimes, pins parasols et tamaris sont les supports les plus utilisés. Dans les colonies les plus denses de Charente-Maritime, on trouve des nids dans des ronciers, des petits houx ou des noisetiers, parfois à moins de deux mètres de hauteur. La densité d'oiseaux est si importante que certains noisetiers peuvent abriter 10 à 20 nids [3]. Les sites de reproduction sont à nouveau occupés dès le 15 mars en Camargue et en Charente-Maritime. La ponte débute en général vers le 10 avril. Un deuxième pic d'installation peut avoir lieu en juin, et la ponte peut s'étaler jusqu'au 10 juillet environ. Le volume de la ponte est en moyenne de 4 ou 5 œufs (extrêmes 2 à 7) et l'incubation, effectuée par les deux sexes dure de 21 à 25 jours. Agés d'une vingtaine de jours, les jeunes s'aventurent hors du nid, puis l'envol se produit vers 40-45 jours et l'indépendance une semaine plus tard [bg7]. La maturité sexuelle intervient à l'âge de deux ans, mais une partie des oiseaux se reproduit dans la première année.

Le succès reproducteur varie significativement d'une colonie à l'autre [7 ;9]. L'accès aux sources de nourriture, très variable selon les milieux exploités (rizières, marais saumâtres, marais doux), mais aussi selon l'importance de la colonie occupée et le degré d'artificialité des habitats influencent le succès reproducteur, allant du simple au double selon les colonies [9].

La longévité maximale observée est d'environ 22 ans [bg59].

Régime alimentaire

L'Aigrette garzette exploite surtout la faune des milieux aquatiques où les petits poissons, les batraciens et leurs têtards, les crustacés, les vers et les insectes sont consommés en priorité. En milieu plus sec, elle capture également des insectes (criquets, grillons, etc.), des lézards, de jeunes couleuvres ou de petits rongeurs.

Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

1150*- Lagunes côtières (Cor. 21)

1330 - Prés-salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritimae*) (Cor. 15.3)

1410 - Prés-salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) (Cor. 15.5)

2190 - Dépressions humides intradunales (Cor. 16.31 à 16.35)

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (Cor. 22.13 x (22.41 et 22.42))

3160 - Lacs et mares dystrophes naturels (Cor. 22.14)

3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* et du *Bidention* (Cor. 24.52)

3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* (Cor. 24.53)

6440 - Prairies alluviales inondables du *Cnidion dubii* (Cor. 37.23)

9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (Cor. 41.24)

91E0*- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (Cor. 44.3, 44.2 et 44.13)

92A0 - Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (Cor. 44.141 et 44.6)

92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea* et *Securinegion tinctoriae*) (Cor. 44.81 à 44.84)

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée en France (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, à l'Annexe II de la Convention de Berne, à l'Annexe III de la Convention de Washington et à l'Annexe C1 du règlement CEE/CITES.

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

La plupart des colonies de reproduction sont situées en ZPS, dont les principales sont le Marais de Brouage, les marais et estuaire de la Seudre, la Camargue et le Teich.

Plusieurs sites de reproduction se situent dans des réserves naturelles, des réserves volontaires, des réserves de chasse ou dans des lieux faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope. C'est le cas en Camargue, en Loire-Atlantique, en Gironde, en Brenne, etc. En ce qui concerne les colonies majeures situées en Charente-Maritime, aucune d'entre elles n'est située dans un espace protégé.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut de l'espèce est considéré comme favorable en Europe, avec un effectif estimé entre 68 000 et 94 000 couples [bg2]. L'Aigrette garzette est classée comme "Nicheur à surveiller" en France malgré une forte croissance depuis 20 ans. La concentration des effectifs dans un nombre réduit de sites (50 ZICO [bg39-non publié]) lui confère un degré de vulnérabilité, sans toutefois la classer dans les espèces dont le statut de conservation est défavorable.

L'Aigrette garzette est une espèce assez bien suivie en France, faisant l'objet de recensements réguliers depuis une trentaine d'années. Après avoir disparu de l'hexagone au début du XIXe siècle, semble-t-il, elle fut retrouvée en Camargue en 1920 et en Dombes en 1938. Pendant longtemps, la Camargue a été le seul site important accueillant des effectifs évalués à 1 200-1 500 couples en 1954 et 1 430 couples en 1968 [2]. A partir de 1960, débute la colonisation des marais de l'Ouest. L'espèce est notée nicheuse uniquement à Grand Lieu, puis elle s'installe en Vendée en 1965 et en Charente-Maritime en 1970, mais les effectifs y restent très faibles. En 1974, année du premier recensement précis, on constate que 90% de l'effectif national est concentré en Camargue, 65 couples seulement sont comptés dans les marais de l'Ouest et 50 en Dombes. Bien que son importance relative diminue, la suprématie de la Camargue va durer jusqu'en 1985. Cette année là, des conditions hivernales très rudes entraîneront une réduction drastique des effectifs (plus de 92% de mortalité [5]). De 3 161 couples recensés en 1984, la population nationale atteindra seulement 1 841 couples au printemps 1985. Par la suite, les résultats des recensements les plus récents montrent une progression constante et spectaculaire de l'effectif national qui atteint 3 861 couples nicheurs en 1989, 9 845 en 1994 [6] et plus de 13 000 en 2004 [bg39-non publié]. En 1994, les effectifs de Charente-Maritime, Vendée et Loire-Atlantique (4 548 couples) dépassaient ceux de Provence et du Languedoc, les bastions traditionnels de l'espèce (3 573 couples en 1994) [6]. Des maxima de plus de 5 000 couples en Camargue en 1996, puis des fluctuations entre 2 500 et 4 600 couples y sont observées ces dernières années [8].

La croissance du nombre de colonies est également importante, passant de 35 en 1985, à 105 en 1994, dont 31 dans les seuls marais charentais et vendéens.

La série d'hivers doux consécutifs depuis 1987 a sans doute largement contribué à l'augmentation régulière des effectifs sur les principaux sites côtiers. L'augmentation de l'hivernage constatée sur l'ensemble des zones humides du pays [bg40-non publié] et sur les sites de reproduction (en Camargue : 23 individus en janvier 1987, 9 305 individus en janvier 1995) [bg53] permettra encore une possible progression de l'effectif nicheur en France.

Menaces potentielles

Compte tenu de la forte progression actuelle des hivernants, la population française est largement dépendante des aléas climatiques. Sensible aux vagues de froid extrêmes, cette population soumise à des fluctuations périodiques reste fragile.

La poursuite des drainages et de la mise en culture, ainsi qu'un changement dans la gestion hydraulique des marais, peuvent affecter la survie des aigrettes et sont par conséquent des menaces réelles.

L'accès relativement aisé d'un grand nombre de colonies et la réalisation de coupes de bois peuvent compromettre la réussite de la reproduction lorsqu'elles sont réalisées au printemps.

Propositions de gestion

Le maintien de la population française d'Aigrette garzette passe par la protection des sites de reproduction, mais également par la conservation des zones humides qui constituent le domaine vital des colonies. La taille, l'existence et la survie d'une colonie dépendent de la surface et de la qualité de son domaine vital [4].

Les bois abritant les colonies doivent faire l'objet d'un accès limité, afin d'assurer la quiétude des reproducteurs, en particulier au cours de la période de couvain. Les activités forestières doivent y être évitées entre février et août.

L'établissement de conventions de gestion ou la maîtrise foncière des sites les plus importants constituent des actions concrètes à engager.

Les mesures agri-environnementales visant la conservation des marais arrière-littoraux-atlantiques doivent être pérennisées et renforcées. De telles mesures, pour être efficaces, doivent également comporter des spécifications pour le maintien des niveaux d'eau, permettant l'alimentation des ardéidés dans les canaux durant toute la période de nidification.

Etudes et recherches à développer

Les inventaires d'ardéidés nicheurs coordonnés par le Muséum d'Histoire Naturelle et l'Université de Rennes doivent être poursuivis afin de mesurer les tendances d'évolution des effectifs et de la répartition de l'Aigrette garzette.

Les paramètres démographiques, pourtant abondamment étudiés en région méditerranéenne [1] devraient faire l'objet d'études équivalentes dans les colonies en plein essor situées sur la façade atlantique. Il semble que la bonne santé affichée de ces colonies dépende au moins pour partie de la sur-abondance de l'Écrevisse américaine (*Orconectes rusticus*), proie facile de plusieurs ardéidés qui a été introduite dans les marais de l'Ouest et où elle prolifère.

Bibliographie

1. BENNETTS, R.E., FASOLA, M., HAFNER, H. & KAYSER, Y. (2000).- Influence of environmental and density-dependent factors on reproduction of little egrets. *Auk* 117(3): 634 – 639.
2. BROSSELIN, M. (1975).- *Hérons arboricoles de France. Répartition 1974*. Société Nationale de Protection de la Nature, Paris. (Non paginé).
3. CAUPENNE, M. (2000).- *Recensement des colonies de hérons arboricoles nicheurs de Charente-Maritime en 2000*. Ligue pour la Protection des Oiseaux, Rochefort. 24 p.
4. HAFNER, H. & FASOLA, M. (1997).- Long term monitoring and conservation of herons in France and Italy. *Colonial Waterbirds* 20: 298-305.
5. HAFNER, H., FASOLA, M., VOISIN, C. & KAYSER, Y. (2002).- *Egretta garzetta*. Little egret. *BWP Update* 4(1): 1-19.
6. MARION, L. (1997).- *Inventaire national des héronnières de France (1994) : Héron cendré, Héron bihoreau, Héron garde-bœufs, Héron crabier, Héron pourpré, Aigrette garzette*. MNHN et Université de Rennes, Paris. 119 p.
7. THOMAS, F., KAYSER, Y. & HAFNER, H. (1999).- Nestling size rank in the little egret (*Egretta garzetta*) influences subsequent breeding success of offspring. *Behavioral ecology and socio-biology* 45(6): 466 – 470.
8. TOUR-DU-VALAT (2004).- <http://www.tourduvalat.org>.
9. TOURENQ, C., BARBRAUD, C., SADOUL, N., SANDOZ, A., LOMBARDINI, K., KAYSER, Y. & MARTIN, J.L. (2001).- Does foraging habitat quality affect reproductive performance in the Little Egret, *Egretta garzetta*? . *Miscellanea zoológica* 24(1): 107 – 116.